

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le mardi 10 octobre 2023 à 19h30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Robert Tremblay, Conseiller # 1
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Quatre personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte, il confirme les présences pour le quorum de la séance extraordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2310-01

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de septembre 2023
 - 3.1 Procès-verbal 11 septembre 2023
 - 3.2 Procès-verbal 28 septembre 2023
4. Adoption des comptes à payer de septembre 2023
5. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023
6. Dépôts des états comparatifs des prévisions au 31 décembre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

7. Dépôt des transferts budgétaires au 10 octobre 2023
8. Résolution PPCMOI suite à la séance publique 10 octobre
9. Résolution pour employés.e.s. automne et hiver 2023-2024
10. Résolution pour assurances mini-atelier menuiserie parc
11. Résolution pour installation électricité mini-atelier menuiserie
12. Résolution pour machinerie pour l'hiver 2023-2024
13. Résolution pour le complexe aquatique de Matane
14. Période des questions
15. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2023

3.1 PROCÈS-VERBAL 11 SEPTEMBRE 2023

Résolution 2310-02

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2023 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 PROCÈS-VERBAL 28 SEPTEMBRE 2023

Résolution 2310-03

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix d'adopter le procès-verbal du 28 septembre 2023 à 19h30, avec une correction importante de la résolution # 2309-16.

Ancienne

RÉSOLUTION 2309-16

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix de refuser de fournir sans frais la vidange du puisard du matricule #9801-86-5196 et de rembourser le montant facturer sur le compte de taxes 2023 pour la vidange du puisard,

Correction

RÉSOLUTION 2309-16

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix de refuser de fournir sans frais la vidange du puisard du matricule #9801-86-5196 et de refuser de lui rembourser le montant facturer sur le compte de taxes 2023 pour la vidange du puisard,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de septembre 2023

Résolution 2310-04

Il est proposé par Madame Joyce Truchon d'adopter les comptes à payer pour le mois de septembre 2023 pour un total des comptes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

incompressibles de 46 670.32\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires et les allocations du conseil de septembre au montant de 1 732.80\$, les salaires nets des employés pour un total de 10 736.35\$, les remboursements des prêts de 3 714.16\$, le remboursement de la carte Visa pour septembre au montant de 158, 58\$, les remboursement de la marge de crédit de 18 917.48\$, le paiement des services public de septembre au montant de 975.41\$ le remboursement des DAS du mois d'août au montant de 10 366.59\$, Incluant certaines vérifications des factures et les crédits à venir. Le montant total des comptes à payer aux différents fournisseurs est de 243 503.32\$ pour un total de 290 173.64\$ pour le mois de septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023

André Marcil, trésorier ,résume le dépôt des états comparatif en date du 30 septembre 2023.

ANNEXE 1			
ÉTAT COMPARATIF			
Solde Cumulé au 30 septembre 2022	PROJET	NON	VERIFIÉ
Solde Cumulé au 30 septembre 2023			
	Résultats	Résultats	Budget
Pour l'exercice terminé au 30 septembre	au 30 sept.	au 30 sept.	2023
Revenus	2022	2023	
Taxes	430 377.10 \$	503 650.38 \$	479 800.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	22 598.00 \$	24 760.00 \$	22 592.00 \$
Transferts	291 884.97 \$	530 083.80 \$	531 727.00 \$
Services rendus	48 115.00 \$	33.00 \$	1 000.00 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts	15 405.43 \$	7 295.94 \$	14 500.00 \$
Autres Revenus	6 065.04 \$	31 026.44 \$	50 088.00 \$
Total:	\$ 814 445.54	\$ 1 096 849.56	\$ 1 099 707.00
Charges			
Administration générale	165 646.01 \$	201 475.85 \$	272 877.00 \$
Sureté du Québec	26 924.00 \$	14 813.00 \$	29 626.00 \$
Sécurité Incendie MRC	75 163.72 \$	76 143.42 \$	60 141.00 \$
Sécurité civile et fourrière	0.00 \$	0.00 \$	1 000.00 \$
Réseau routier Été	147 925.93 \$	556 960.20 \$	276 900.00 \$
Réseau routier Hiver	185 379.51 \$	181 102.14 \$	290 500.00 \$
Éclairage des rues, signalisation	11 900.21 \$	18 036.34 \$	4 500.00 \$
Transport collectifs	335.00 \$	1 342.00 \$	1 320.00 \$
Industrie et commerce Quote part	3 148.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Vidange fosses septiques/ puisards, quote part PGMR	210.86 \$	0.00 \$	44 774.00 \$
Matières résiduelle	11 900.70 \$	28 652.38 \$	45 146.00 \$
Matières recyclables	16 211.58 \$	28 614.34 \$	30 500.00 \$
PGMR	0.00 \$	1 201.00 \$	1 002.00 \$
Aménagement, urbanisme Cours d'eau	4 946.51 \$	6 947.20 \$	11 973.00 \$
Parc et terrain de jeux	0.00 \$	37 479.96 \$	1 100.00 \$
Loisirs et culture	7 536.49 \$	9 148.00 \$	6 000.00 \$
Equipements supra-Locaux Matane	0.00 \$	12 450.32 \$	18 500.00 \$
Frais de financement	4 988.13 \$	3 711.41 \$	3 848.00 \$
Total	\$ 662 216.65	\$ 1 178 077.56	\$ 1 099 707.00
Excédent (déficit) avant conciliation	\$ 152 228.89	\$ (81 228.00)	\$ -
André Marcil, directeur général			
Greffier- Trésorier			
10-oct-23			



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Résolution 2310-05

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter le dépôt des états comparatif en date du 30 septembre 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. Dépôts des états comparatifs des prévisions au 31 décembre

André Marcil, trésorier, résume le dépôt des états comparatif de prévisions au 31 décembre 2023

ANNEXE 2				
ÉTAT COMPARATIF au 30 septembre 2023				
PRÉVISION du 1er octobre au 31 décembre 2023	PROJET	NON	VÉRIFIÉ	
	Réel au 30 sept. 2023	Prévision 01-10-2023 au 2023-12-31	Prévision Total 2023	Budget 2023
Revenus				
Taxes	503 650,38 \$	0,00 \$	503 650,38 \$	479 800,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	24 760,00 \$	0,00 \$	24 760,00 \$	22 592,00 \$
Transferts (TECQ 2019-2023 à recevoir 2024)	530 083,80 \$	450 000,00 \$	980 083,80 \$	531 727,00 \$
Services rendus	33,00 \$	0,00 \$	33,00 \$	1 000,00 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts	7 295,94 \$	2 000,00 \$	9 295,94 \$	14 500,00 \$
Autres Revenus	31 026,44 \$	200 000,00 \$	231 026,44 \$	50 088,00 \$
Total:	\$ 1 096 849,56	\$ 652 000,00	1 748 849,56 \$	\$ 1 099 707,00
Charges				
Administration générale	201 475,85 \$	70 000,00 \$	271 475,85 \$	272 877,00 \$
Sécurité publique	90 956,42 \$	75 000,00 \$	165 956,42 \$	90 767,00 \$
Total Réseau routier Été- Hiver	738 062,34 \$	230 000,00 \$	968 062,34 \$	567 400,00 \$
Hygiène du milieu	76 645,06 \$	60 000,00 \$	136 645,06 \$	126 240,00 \$
Aménagement urbanisme et mise en valeur territoire	6 784,00 \$	8 500,00 \$	15 284,00 \$	12 975,00 \$
Loisirs et culture	60 442,48 \$	123 000,00 \$	183 442,48 \$	25 600,00 \$
Frais de financement	3 711,41 \$	4 272,00 \$	7 983,41 \$	3 848,00 \$
Total	\$ 1 178 077,56	\$ 570 772,00	1 748 849,56 \$	\$ 1 099 707,00
Excédent (déficit) avant conciliation	\$ (81 228,00)		0,00 \$	-
André Marcil, directeur général Secrétaire Trésorier 10-oct-23				

Résolution 2310-06

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay d'adopter le dépôt des états comparatif des prévisions pour la période terminée en date du 31 décembre 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. Dépôt des transferts budgétaires au 10 octobre 2023

André Marcil, trésorier explique que certain transfert budgétaire sont nécessaire en date du 10 octobre 2023.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

10 octobre 2023

Transfert Budgétaire

N° de résolution
ou annotation

# compte	Budget initial	Budget correction	Budget final
01-21111-000	372 500	10 700	382 700
01-21213-000	51 000	13 100	64 100
01-22210-000	6 350	2 150	8 500
01-38131-000	200 000	450 000	650 000
01-24200-000	5 500	2 000	7 000
01-27900-000	42 588	200 000	242 588
02-22000-331	45 000	15 000	60 000
02-32000-521	150 000	450 000	600 000
02-33000-142	0	1 500	1 500
02-33000-515	5 500	20 000	25 500
02-32000-522	20 000	30 000	50 000
02-35500-649	2 500	30 000	32 500
02-45220-446	9 500	4 000	13 500
02-46000-951	1 181	1 100	2 281
02-70130-00	0	1 500	1 500
02-70150-447	0	2 000	2 000
02-70150-521	0	123 000	123 000
02-70220-522	0	6 000	6 000


André Marcil, Directeur général
Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2310-07

Considérant, l'annonce du dépôt des transferts budgétaires en date du 10 octobre 2023 par Monsieur André Marcil

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter le dépôt des transferts budgétaires tel que déposé par Monsieur André Marcil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Résolution PPCMOI suite à la séance publique 10 octobre
André Marcil, affirme avoir tenue une rencontre du CCU, mardi le 7 mars 2023 et qu'une demande de dérogation en lien avec PPCMOI pour le matricule #9903-33-9686 et suite à la consultation publique du mardi 10 octobre 2023, le conseil dépose la deuxième résolution en lien avec le PPCMOI

RÉSOLUTION 2310-08

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé et résolu d'adopter les recommandations du CCU pour les matricules :

- 9903-33-9686: Le CCU recommande au conseil municipal



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

d'approuver la demande de PPCMOI des promoteurs pour pouvoir exploiter un usage commercial dérogatoire (restauration / une salle à manger) secondaire complémentaire à une cabane à sucre à l'intérieur d'un bâtiment agricole désaffecté et réaffecté à ces fins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9. Résolution pour employés.e.s. automne et hiver 2023-2024

André Marcil, informe les personnes présentes que le rappel des employés d'hiver a été effectué et aucun n'a encore confirmé sa présence pour l'hiver 2023-2024.

RÉSOLUTION 2310-09

Considérant que Monsieur Jean-François Chouinard a refusé l'offre d'emploi de la RÉSOLUTION 2309-08

Il est proposé par Madame Andrée Blouin de procéder à l'annulation de l'embauche de Monsieur Jean -François Chouinard à titre d'employé municipal ayant lui-même refusé par téléphone l'offre d'emploi de la municipalité car il a trouvé un autre emploi le satisfaisant davantage dans son choix de carrière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. Résolution pour assurances mini-atelier menuiserie parc

Madame Joyce Truchon exprime son possible conflit d'intérêt et se retire de sa place de conseillère pour les deux prochains points, elle reprendra sa place par la suite pour la fin de de la séance ordinaire.

André Marcil explique que le comité de loisirs les Petits Léandre doit être assuré en responsabilité de civile pour l'utilisation d'un mini-atelier sur les terrains municipaux et que la municipalité désire inclure celui-ci dans sa police d'assurance existante.

RÉSOLUTION 2310-10

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix d'ajouter les activités du mini- atelier de menuiserie sur la police d'assurance de responsabilité civile, ce montant sera considéré à titre de participation de la municipalité pour ce projet de mini-atelier sur les terrains municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. Résolution pour installation électricité mini-atelier menuiserie



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

André Marcil, explique qu'un compteur électrique est nécessaire au mini-atelier de menuiserie pour son bon fonctionnement et que cette installation sera effectuée par la municipalité.

RÉSOLUTION 2310-11

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay de demander à Hydro-Québec, l'installation d'un compteur électrique pour le mini-atelier de menuiserie, ce montant sera considéré à titre de participation de la municipalité pour ce projet de mini-atelier sur les terrains municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12. Résolution pour machinerie pour l'hiver 2023-2024

André Marcil, directeur général recommande avec le comité de voirie la location d'un tracteur T7-270 pour une période de 3 à 5 ans à raison de 6 mois par année pour son utilisation hivernale et l'achat de d'équipement de déneigement comprenant une boîte à sel avec un couteau arrière, une grappe et aile de côté et son installation sur le tracteur en location. Avec cette location de tracteur et l'achat de l'équipement pour déneiger, la municipalité facilite la conduite du déneigement, les conducteurs ont besoin de la classe de permis 5 de la SAAQ.

RÉSOLUTION 2310-12

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay de demander à Monsieur André Marcil, de faire préparer un contrat de location à court terme pour un tracteur T7-270 pour une période de trois à cinq ans à raison de six mois par année pour la période hivernale et de mandater à titre de signataire pour le contrat de location Messieurs Steve Castonguay, maire et André Marcil, directeur général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2310-13

Il est proposé par Monsieur Robert Tremblay de demander à André Marcil, d'effectuer l'achat des équipements de déneigement afin d'équiper le tracteur en location d'une boîte à sel avec un couteau arrière, une grappe et une aile de côté installé pour le début de l'hiver.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. Résolution pour le complexe aquatique de Matane



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

André Marcil explique avoir reçu une demande d'appui de la Ville de Matane en lien avec la demande d'aide financière pour le nouveau le Complexe aquatique de Matane

RÉSOLUTION 2310-14

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale de la Ville de Matane a été construite en 1967;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint Léandre est soumise au règlement numéro 281-2021 concernant la désignation d'infrastructures et de services à caractère supralocal et que la piscine municipale est l'une des infrastructures visées par ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population notamment en ce qui a trait au vieillissement de la population et à l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT l'état précaire de la piscine municipale actuelle malgré les investissements soutenus de la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QU'une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques ou tout simplement pour leur apprendre à nager;

CONSIDÉRANT QU'une interruption des activités de la piscine engendreraient une baisse significative de la pratique d'activités physiques pour les nombreuses clientèles dont plusieurs citoyens de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants, personnes vivant avec un handicap et aînés);

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation importante de l'achalandage et une diversification de la clientèle sont envisagés avec la venue du nouveau complexe aquatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Joyce Truchon le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léandre appuie la Ville de Matane dans sa demande d'aide financière pour le projet de Complexe aquatique de Matane dans le cadre du Programme d'aide



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Période des questions

Une période des questions est tenue.

15. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2310-15

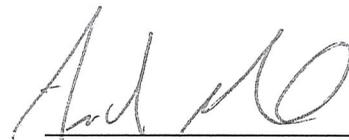
Il est proposé par Madame Andrée Blouin résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 10 octobre 2023, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay

Maire



André Marcil,

Directeur général,
Greffier-trésorier